

Règlement des Trophées Prairie Zone Champagne Ardenne 2022

0 Mesures sanitaires

Les mesures sanitaires de lutte contre le COVID-19 sont apposables lors de la manifestation.

1 Définition et coureurs admis

Le Collège Motocross de la Zone Champagne Ardenne de la Ligue Motocycliste Régionale du Grand Est met en compétition pour la saison 2022, les Trophées de Prairie Zone Champagne Ardenne. Les Trophées Prairies seront composés d'épreuves qui se dérouleront exclusivement sur la Zone Champagne Ardenne.

	CHAMPIONNAT OPEN MX1/MX2	CHAMPIONNAT 125cc 2T	TROPHÉE OPEN	TROPHÉE VÉTÉRANS- FÉMININES	TROPHÉE 125cc 2T	CHAMPIONNAT 85cc-65cc	QUADS	MOTOS ANCIENNES	CHALLENGE 50cc
17/04/202022 – BOUCONVILLE	X	X	X	X	X		X	X	
07/08/2022 – VENDRESSE	X	X	X	X	X	X	X		
04/09/2022 – DOUZY	X	X	X	X	X			X	X

Peuvent prétendre participer à ces Trophées tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM, Inter, LUE, NJ ou NCO, et membre d'un club de la LMGE.

Les épreuves des différents Trophées Prairies Zone Champagne Ardenne sont ouvertes aux pilotes des autres ligues et aux licenciés « une manifestation ». Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Si un pilote se classe dans les 10 premiers, il pourra bénéficier de la prime de résultat. L'organisateur lui remettra la somme correspondante.

Un titre de Champion de Trophées Prairie sera attribué dans les catégories mentionnées dans le tableau suivant, ainsi qu'un titre Super Finale :

Appellation	Classe ou cylindrée	Licence	Age
CHAMPIONNAT OPEN	MX1 : Classe 3-4	NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
	MX2 : Classe 2		
CHAMPIONNAT 125cc-2T	125cc 2T	NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
TROPHÉE OPEN	Classe 2-3-4	NJ3C, NCO	Selon règles fédérales
TROPHÉE VÉTÉRANS (Intégré à la catégorie Trophée Open)	Classe 2-3-4	NCO	40 ans et plus, au 01/01 de l'année en cours
TROPHÉE FÉMININES (Intégré à la catégorie Trophée Vétérans)	Classe 2-3-4	NJ3, NCO	Selon règles fédérales
TROPHÉE 125cc-2T	125cc 2T	NJ3C, NCO	Selon règles fédérales
CHAMPIONNAT 85cc-65cc	Kids 65cc	NJ1, NJ2, NJ3	7 ans révolus à 11 ans au 01/01 de l'année en cours
	Kids 85cc 2T	NJ3, NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT	9 ans révolus à 11 ans révolus au 01/01 de l'année en cours

	Espoirs 85cc 2T		12 ans révolus à 15 ans révolus au 01/01 de l'année en cours
CHALLENGE 50cc	50cc 2T et 88cc 4T semi-automatique	NJ1, NJ2	6 à 9 ans révolus
CHAMPIONNAT QUADS	Min. 125-2T ou 250-4T	NJ3C, NCO, LUE, INJ, INT	Selon règles fédérales
MOTOS ANCIENNES	Se référer au règlement Motos Anciennes Grand Est		

Le nombre de pilotes admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à la capacité maximale du circuit, soit au maximum 45 pilotes pour les motos, et 29 pour les quads.

2 Inscriptions aux championnats et engagements aux épreuves

2.1.1 Trophée VETERANS

Les pilotes, âgés de 40 ans et plus, au 1^{er} janvier de l'année en cours, peuvent s'inscrire au Trophée VETERANS. Les pilotes sont incorporés au Trophée Open. Ils ne seront pas qualifiés d'office.

2.1.2 Trophée FEMININE

La catégorie Trophée Féminine sera intégrée aux courses de la catégorie Trophée Vétérans.

Les pilotes Trophée Féminine seront qualifiée d'office.

2.2 Location du transpondeur

Les pilotes devront s'inscrire via le système internet de la Ligue, accessible à l'adresse suivante : <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Les pilotes désirant louer le transpondeur pourront le faire de deux manières :

Soit par le biais de l'inscription aux championnats en réglant une location annuelle du transpondeur fixée à 82 €.

Soit par le biais de l'inscription à l'épreuve en réglant une location à la journée du transpondeur fixée à 20 €.

2.3 Numéros de course

Les numéros de courses sont identiques aux Championnats Motocross.

Numérotation libre et commune de 2 à 999	CHAMPIONNAT OPEN MX1 CHAMPIONNAT OPEN MX2 CHAMPIONNAT 125cc 2T TROPHEE OPEN TROPHEE VETERANS TROPHEE FEMININES TROPHEE 125cc 2T MOTOS ANCIENNES	
Numérotation libre et commune de 2 à 999	KIDS 65cc KIDS 85cc 85cc ESPOIRS	
Numérotation libre de 2 à 999	QUADS	
Numérotation libre de 2 à 999	CHALLENGE 50cc	
COULEURS DE PLAQUES ET DE NUMÉROS		
KIDS 65cc-85cc	Plaques bleues	Numéros blancs
85cc ESPOIRS	Plaques blanches	Numéros noirs
CLASSE 2	Plaques noires	Numéros blancs
CLASSE 3 – 4	Plaques blanches	Numéros noirs
QUADS	Plaques vertes	Numéros blancs
FEMININES	En rapport avec la cylindrée, exception accordée aux pilotes faisant parties du Championnat de France (Plaques bleues, numéros blancs).	
MOTOS ANCIENNES	Se référer au règlement Motos Anciennes Grand Est	

Pour les pilotes non inscrits à l'année, le pilote devra sélectionner son numéro parmi les numéros disponibles

dans la grille de numéros qui s'affichera au moment de son inscription à l'épreuve sur le site LMGE.

2.4 Engagement

L'engagement des pilotes aux épreuves se fera sur le système internet LMGE : <http://inscriptions.liguemotograndest.fr/>

Les droits d'engagement aux épreuves sont fixés comme suit :

- 42 € par course, pour toutes les catégories, sauf,
- 25 € par course, pour les catégories 85cc et KIDS 65

Les pilotes « Hors Ligue / Hors Championnat / Licenciés à la journée » pourront s'inscrire dès l'ouverture des inscriptions.

Les pilotes n'ayant pas réglé la location annuelle du transpondeur devront régler la location du transpondeur à la journée en supplément des droits d'engagement (20 €).

Les engagements seront clos, trois jours avant la date de l'épreuve, soit le ~~Jeudi~~ Mercredi à 23H59. Le paiement de l'engagement valide l'inscription du pilote.

Chaque club organisateur définira la façon de gérer l'entrée du pilote et de ces accompagnateurs.

Les documents utiles (règlement particulier, horaires...) seront accessibles sur le système internet de gestion des engagements.

2.5 Pilote souhaitant déclarer forfait

Le pilote qui ne pourra pas se rendre à une épreuve devra déclarer forfait auprès du Secrétariat de la Ligue Motocycliste Grand Est, au maximum 48 heures avant la course.

Tout pilote qui déclare forfait devra fournir un justificatif valable (exemple : certificat médical, courrier officiel etc...). Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé. La décision de rembourser ou non le pilote sera prise par la Ligue, après étude du justificatif fourni.

Sur tout forfait un droit administratif sera retenu (5 €). Aucun remboursement ne sera effectué, passé le délai des 48 heures avant l'épreuve.

Le pilote s'excusant moins de 13 jours avant l'épreuve ne pourra participer à aucune épreuve organisée le même jour ou week-end. Les sanctions encourues pour un double engagement sont celles figurant dans le règlement des championnats de France.

Après toute absence pour raison de santé, la Ligue aura la possibilité de convoquer l'intéressé devant un médecin fédéral pour s'assurer de son aptitude à la reprise de la compétition.

3 Sponsoring

Les pilotes et organisateurs respecteront les engagements de la LMGE en matière de sponsoring.

4 Officiels

4.1 Délégués

Un délégué sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le délégué se fera remplacer par un membre désigné par la commission.

4.2 Jury

En fonction du règlement fédéral. Le président du jury est obligatoirement titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide. Le délégué ou l'arbitre est de droit président du jury et doit être désigné par la commission.

5 Règlement particulier

Rappel aux clubs organisateurs : le respect des règles de sécurité et fédérales est obligatoire.

6 Contrôle technique

Application du Contrôle technique du Règlement Général des Championnats de France de Motocross, version 2022, sauf pour les points notifiés ci-dessous. Un Commissaire Technique, chargé du marquage et de la vérification des machines, sera obligatoirement désigné par le Collège Technique de la LMGE, dans toutes les épreuves du

Championnat.

- 6.1 Obligations de la Ligue et du Club
- 6.2 Horaires
- 6.3 Classes
- 6.4 Plaques numérotées
- 6.5 Contrôle du niveau sonore des machines
- 6.6 Tuyaux d'échappement
- 6.7 Carburant
- 6.8 Casque et équipements
- 6.9 Contrôles des machines et identification
 - 6.9.1 Identification des machines
 - 6.9.2 Poids minimum des machines de motocross
 - 6.9.3 Concurrent ne possédant qu'une machine
 - 6.9.4 Concurrent possédant deux machines
 - 6.9.5 Concurrent ayant ses deux machines rendues inutilisables
 - 6.9.6 Contrôle des machines
- 6.10 Mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche

La mise en parc fermé à l'issue de la dernière manche n'est pas d'application dans le présent règlement. Toutefois, si besoin, le Délégué ou le Commissaire Technique peuvent soumettre cette possibilité au Jury.

Pour le détail de l'ensemble de ces points, veuillez-vous référer au règlement général MX FFM.

7 Déroulement de l'épreuve

7.1 Procédure de mise en place dans le parc d'attente

Les machines seront placées dans le box qui leur a été réservé en fonction des temps chronométrés réalisés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Sauf autres dispositions prévues dans les règles particulières, le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée. Les pilotes qui arriveront après la fermeture ne seront pas autorisés à prendre le départ sur décision du directeur de course ou du délégué.

7.2 Procédure de la mise en grille de départ

Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche. Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leurs temps chronométrés ou, à défaut, en fonction des classements généraux. Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

7.3 Grille de départ

La grille à éléments individuels tombant du côté des pilotes et un dispositif anti-recul devant être placé à 3 mètres en arrière de la grille sont obligatoires pour tous les championnats de la LMGE. Pour les grilles comptant seulement 30 places, les départs se feront sur 2 lignes. Les pilotes se mettront en 2^{ème} ligne lorsque la première sera complètement occupée.

7.4 Procédure de départ

Le départ sera donné obligatoirement à la grille par le Directeur de Course ou son assistant. Le mécanisme de déclenchement de la grille devra être masqué à la vue de tous. Avant et au moment du départ, il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Avant et au moment du départ, seuls les pilotes pourront accéder derrière la grille et modifier leur place de départ sans utiliser d'outil. En cas de non-respect de ces prescriptions, une amende de 75 € sera infligée au pilote et retenue sur ses prix d'arrivée. Le responsable du parc d'attente devra faire respecter cette clause. La roue avant de la moto ne devra pas être à plus de 50cm de la grille à partir du moment où le panneau « 15 secondes » sera présenté. Dès que toutes les motos seront sur la ligne de départ, le starter présentera immédiatement un panneau indiquant "15 secondes" pendant 15 secondes. A la fin des 15 secondes, il présentera un panneau indiquant "5 secondes" et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau "5 secondes" ait été montré. Le Directeur de Course signalera aux Commissaires Sportifs, aux fins de sanctions, tout coureur qui partirait avant le signal ; les sanctions prises pourront être d'ordre sportif (déclassement, pénalisation en tours ou temps) et d'ordre pécuniaire (amende).

7.5 Faux départ

Tout faux départ sera indiqué par un drapeau rouge. Les coureurs ayant pris le départ devront retourner à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible. Le changement de machine n'est pas autorisé.

7.6 Durée des essais

Appellations des essais	Contenus	Essais libres et chronométrés
SÉRIE A	Championnat Open Trophée Open	1 x 15' dont 10' de chrono
SÉRIE B	Trophée Open	1 x 15' dont 10' de chrono
SÉRIE C	Trophée Open Trophée Vétérans-Féminines	1 x 15' dont 10' de chrono
SÉRIE D	Championnat 125cc	1 x 15' dont 10' de chrono
SÉRIE E	Trophée 125cc	1 x 15' dont 10' de chrono
CHAMPIONNAT 65cc/85cc	Kids 65cc Kids 85cc – 85cc Espoirs	1 x 15' dont 10' de chrono
CHAMPIONNAT QUADS	Quads	1 x 15' dont 10' de chrono
MOTOS ANCIENNES	Motos Anciennes	1 x 15' dont 10' de chrono
CHALLENGE 50cc	Challenge 50cc	2 x 8' dont 1 séance évaluée

Les séries A et B peuvent être regroupées, ainsi que D et E.

7.7 Durée des manches

Appellations	Catégories concernées	Contenus	Manches	Classements
EXCELLENCE OPEN	Championnat Open Trophée Open	Meilleurs pilotes des séries A, B et C	3 x 8' + 1 tour	Championnat Open Trophée Open
CRITÉRIUM OPEN	Championnat Open Trophée Open	Suite des pilotes des séries A, B et C	3 x 8' + 1 tour	Championnat Open Trophée Open
PASSIONNÉ	Championnat Open Trophée Open Trophée Vétérans-Féminines	Suite des pilotes des séries A, B et C	3 x 8' + 1 tour	Championnat Open Trophée Open Trophée Vétérans-Féminins
EXCELLENCE 125	Championnat 125cc Trophée 125cc	Meilleurs pilotes des séries D et E	3 x 8' + 1 tour	Championnat 125cc Trophée 125cc
CRITÉRIUM 125	Championnat 125cc Trophée 125cc	Suite des pilotes des séries D et E	3 x 8' + 1 tour	Championnat 125cc Trophée 125cc
CHAMPIONNAT 65cc-85cc	Kids 65cc Kids 85cc 85cc Espoirs	Championnat 65cc-85cc	3 x 8' + 1 tour	Scratch Kids 65cc Scratch Kids 85cc Scratch Espoirs
CHAMPIONNAT QUADS	Quads	Quads	3 x 8' + 1 tour	Championnat Trophée Vétérans
MOTOS ANCIENNES	Motos Anciennes	Motos Anciennes	3 x 8' + 1 tour	Scratch
CHALLENGE 50cc	Challenge 50cc	Challenge 50cc	2 démo évaluées x 8'	*Voir ci-dessous

*Challenge 50cc : un classement suivant une évaluation sera établi et validé par le délégué lors des deux manches de démonstration.

Les plateaux seront établis par rapport aux essais chronométrés sauf pour la catégorie Vétérans, Féminines, où les pilotes rouleront dans la même catégorie « Passionné ».

La séance chrono facultative se dédie uniquement aux pilotes qui n'auront aucun temps chronométré.

Une Super Finale de 10 minutes + 1 tour sera proposée. Elle opposera les :

- 15 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Excellence Open » sans distinction de catégorie
- 15 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Excellence 125cc » sans distinction de catégorie
- 10 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Passionné »
- 2 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Critérium 125cc »
- 2 premiers pilotes du scratch des 3 manches « Critérium Open »

Le cumul des points de ces super finales attribuera un super trophée des courses sur prairies.

L'arrêt de chaque manche sera prononcé lorsque le concurrent de tête franchira pour la première fois la ligne d'arrivée après l'expiration du temps imparti (8 min + 1 Tour) pour la manche. Si une course est arrêtée à n'importe quel moment pendant la première moitié du temps imparti, elle sera recommencée. Les coureurs se rendront directement au parc des coureurs, et le nouveau départ sera donné 30mn après l'arrêt de la course. Le changement de moto est autorisé. Le choix devra être fait 10 mn avant le nouveau départ.

Si une course est arrêtée après que la moitié du temps imparti se soit écoulée, la course sera considérée comme terminée. L'ordre final sera déterminé par le classement des coureurs lors du tour précédant l'arrêt de la manche. A l'exception d'un faux départ, une course ne peut être recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois, et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulé, la course sera considérée comme nulle et non avenue.

7.8 Disqualification

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par un Commissaire placé par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Pendant les courses, un pilote ne peut s'arrêter que dans la zone de réparation. Durant les courses, l'intervention d'un mécanicien ne pourra s'exercer que dans les limites de la zone de réparation. L'intervention d'un manager en dehors de la zone de panneautage, pour quelque raison que ce soit, est interdite. La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves. Le non-respect de l'une de ces 4 règles entraînera la disqualification du pilote pour la manche. D'autre part, tout pilote qui aura volontairement "coupé" le parcours et gagné ainsi une ou plusieurs places sera exclu de la manche dans laquelle il aura commis cette infraction.

Si le fait se produit pendant les essais chronométrés, le pilote incriminé sera classé le dernier de ces essais.

7.9 Réclamation

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses du titre III, section 1 du Code Sportif National et accompagnées d'une caution de 75 €. Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de 75 € pour un moteur à deux temps et de 150 € pour un moteur à quatre temps. Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage, si la conformité est reconnue.

7.10 Annulation d'une épreuve

En cas d'annulation, les droits d'engagement des pilotes seront remboursés si aucun essai n'a été organisé. A partir du moment où les essais libres et/ou qualificatifs ont débuté, aucun remboursement ne sera possible et les droits d'engagement seront reversés aux clubs organisateurs. Les pilotes ne toucheront aucune prime si l'annulation intervient avant la 1^{ère} manche sauf si l'annulation est imputable à l'organisateur.

8 Classement et Récompenses

Les points seront attribués pour chaque manche selon le barème ci-dessous. Pour être classés, les pilotes devront avoir effectué au moins un tour.

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^{er}	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	1 point après le 30 ^e
Points	50	46	43	40	37	34	31	29	27	25	23	21	19	17	16	
Place	16 ^e	17 ^e	18 ^e	19 ^e	20 ^e	21 ^e	22 ^e	23 ^e	24 ^e	25 ^e	26 ^e	27 ^e	28 ^e	29 ^e	30 ^e	

Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	
--------	----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix. Les classements généraux de chaque épreuve seront établis par addition des points obtenus lors des différentes manches. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat de la dernière manche est prédominant.

L'organisateur distribuera au minimum les prix suivants lors de la remise des prix (en fonction du classement de la journée) :

- Championnat OPEN : 1 coupe aux 3 premiers MX1, 1 coupe aux 3 premiers MX2
- Championnat 125 2T : 1 coupe aux 3 premiers
- Trophée Open : 1 coupe aux 3 premiers du classement scratch
- Trophée Vétérans : 1 coupe aux 3 premiers
- Trophée 125 2T : 1 coupe aux 3 premiers du classement scratch
- Championnat 85cc-65cc : 1 coupe aux 3 premiers Espoirs 85cc, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85cc, 1 coupe aux 3 premiers Kids 65cc
- Challenge 50cc : 1 coupe aux 3 premiers (au bon vouloir du club de remettre une médaille ou une coupe à tous les participants)
- Championnat Quads : 1 coupe aux 3 premiers
- Motos Anciennes : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe au premier VINTAGE, 1 coupe au premier CLASSIC, 1 coupe au premier Evolution & Prototype, 1 coupe au premier Pré 90 & Super Evolution
- Super Finale : 1 coupe aux 3 premiers scratchs
- Pilotes Féminines : 1 coupe à la première féminine, dans chaque catégorie

Chaque épreuve sera dotée de 550 Euros partagé entre les catégories Championnat Open et 125-2T suivant le classement général de la journée et de 115 Euros réparti sur les 5 premiers de la Super Finale.

BAREME 1 : CHAMPIONNAT OPEN CHAMPIONNAT 125cc 2T	Général journée / catégorie	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e
	Prix (€)	60	50	40	35	25	20	15	10	10	10

BAREME 2 : SUPER FINALE	Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
	Prix (€)	40	30	20	15	10

Si la catégorie QUADS est présente, le premier 1/3 des pilotes arrondi au nombre supérieur bénéficiera d'une prime de résultat selon le barème 1.

9 Classements généraux et Récompenses de fin de saison

Tout pilote changeant de catégorie en cours de saison ne cumulera pas les points obtenus dans son ancienne catégorie mais pourra prétendre aux points marqués dans sa nouvelle catégorie.

La Ligue se réserve le droit en cas de règlement différents de ne pas organiser de remise de récompenses de fin de saison, s'il n'y a pas de cohérence sur les règlements à l'intérieur de la zone.

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison, selon les classements généraux établis dans chaque catégorie :

- Championnat OPEN : 1 coupe aux 3 premiers MX1, 1 coupe aux 3 premiers MX2
- Championnat 125 2T : 1 coupe aux 3 premiers
- Trophée Open : 1 coupe aux 3 premiers
- Trophée Vétérans : 1 coupe aux 3 premiers
- Trophée 125 2T : 1 coupe aux 3 premiers
- Championnat 85cc-65cc : 1 coupe aux 3 premiers Espoirs 85cc, 1 coupe aux 3 premiers Kids 85cc, 1 coupe aux 3 premiers Kids 65cc
- Challenge 50cc : 1 coupe aux 3 premiers
- Championnat Quads : 1 coupe aux 3 premiers

- Motos Anciennes : 1 coupe aux 3 premiers, 1 coupe au premier VINTAGE, 1 coupe au premier CLASSIC, 1 coupe au premier Evolution & Prototype, 1 coupe au premier Pré 90 & Super Evolution
- Super Finale : 1 coupe aux 3 premiers scratches
- Pilotes Féminines : 1 coupe à la première féminine, dans chaque catégorie

En cas d'ex aequo au classement du Championnat, on prendra pour chacun le nombre de places de premier, deuxième, troisième, etc... jusqu'à obtenir une différence entre les pilotes. En dernier ressort le dernier meilleur résultat sera déterminant.

10 Dispositions diverses

Tout comportement incorrect d'un pilote sera sanctionné. Aucune aide extérieure ne pourra être apportée aux pilotes durant les épreuves, y compris les aides par radio, talkie-walkie, portables etc... sous peine d'exclusion. Seuls les services de secours sont habilités à intervenir, en cas d'accident corporel. Durant les épreuves, les panneauteurs en possession d'une licence devront rester dans la zone qui leur aura été attribuée. Personne ne sera autorisé à panneauter en dehors de cette zone. Chaque pilote est responsable de ses accompagnateurs, le non-respect de la zone panneautage entraînera la mise hors course du pilote en cas de récidive. Tout véhicule à moteur sera interdit dans l'enceinte de la manifestation. Tous les animaux devront être tenus en laisse, sous peine d'exclusion du pilote responsable. Le non-respect des drapeaux sera sanctionné. (Voir ART 24 du code Sportif).

11 Application du règlement

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury de l'épreuve a toujours le droit de prendre les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité.

Tous les points non prévus au présent règlement seront étudiés par la Commission de Motocross de la LMGE.

Toute contestation ou litige s'y rapportant sera soumis au Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage.

Les clubs et les coureurs qui ne respecteraient pas le présent règlement pourront être pénalisés.